

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/103
FINANCES – Décision Modificative 2023 – Budget annexe
Résidence autonomie « Les Belles Vues »

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39** Le 21 novembre 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 15 novembre 2023).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M. CADIOT Laurent, M. SIMONIN Sébastien, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

- M. SEKKAI Hadji
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine
- M^{me} DUFOUR Florence
- M^{me} COLLET Jennifer
- M^{me} MICHEL Fleur

par M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIVAT Christine par M. CADIOU Patrick

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HERAUD Christophe, à 19h04 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} BELALA Monika, à 19h05 (a pris part à tous les votes)

<u>DÉPART EN COURS DE SÉANCE :</u> /

ABSENCE:

M^{me} BROUTIN Gaëlle M. BORDES Joël

> Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231130-DCM23-103-DE Date de télétransmission : 30/11/2023 Date de réception préfecture : 30/11/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/103 DIRECTION DES FINANCES

Objet : Décision Modificative 2023 – Budget annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues » (RALBV)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.1612-11 et L.2121-29,

Vu la délibération n°23/019 en date du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Considérant que l'Assemblée Délibérante peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant les propositions de modifications du budget ayant pour objet de procéder à des ajustements comptables à la suite de dépenses imprévues au compte 64131,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (26 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 8 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD et 2 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

Article 1er: AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 équilibrée à 0 € en fonctionnement, conformément au tableau ci-après :

Nature Se	rvice	Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			0,00€	0,00 €
64131	54	REMUNERATION PRINCIPALE	27 000,00 €	***************************************
6132	35	LOCATIONS IMMOBILIERS	- 24 000,00 €	
61528	31	AUTRES	- 3 000,00 €	
TOTAL GENERAL			0,00€	0,00€

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231130-DCM23-103-DE Date de télétransmission : 30/11/2023 Date de réception préfecture : 30/11/2023 Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30/11/2023

Publication effectuée le : 30/11/2023 Exécutoire ce jour : 30/11/2023 Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231130-DCM23-103-DE Date de télétransmission : 30/11/2023 Date de réception préfecture : 30/11/2023